

Image not found or type unknown



Donation immobilière parent enfant

Par **soch**, le **13/10/2009** à **10:22**

Bonjour,

Mes parents ont achetés un terrain avec une petite maison il y a dix ans qui n'a jamais été occupée. Ils veulent à présent m'en faire donation. Il reste 5 ans de crédit en cours. Peuvent ils le faire malgré le crédit en cours ? Concernant l'impôt à payer sur la donation je sais que les parents peuvent donner jusqu'à 150 000 € par enfant tout les 5ans. La valeur du bien immobilier pris en compte pour le calcul de l'impôt est celui à l'achat du bien ou sur la base du marché actuel ? Je pense qu'aujourd'hui ce bien dépasse les 150 000€, le calcul de l'impôt se fait sur le dépassement, quel est le pourcentage appliqué, y a t il des tranches ? Est ce qu'une tiers personne peut contracter un crédit à son nom pour que je puisse faire des travaux de renovations ou pour construire sur mon terrain ?
merci pour vos réponses.